

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

MESURES D'URGENCE POUR ADAPTER LES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE
RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION
- (N° 1690)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par

Mme Batho et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'efficacité du dispositif proposé par le gouvernement est douteuse. S'attaquer à la profitflation, notamment par la transparence des marges des oligopoles des industries agro-alimentaires et de la grande distribution est un préalable indispensable pour protéger les citoyennes et des citoyens de l'inflation.